PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. Read (Quinté),—De la Compagnie Rathbun, de Deseronto, province d'Ontario.

Sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Girard,

il a été

Ordonné, que la dite pétition de la compagnie Rathbun, demandant la permission de présenter une pétition pour un acte modificatif de son acte d'incorporation, soit lue et reçue.

La dite pétition a été lue par le greffier et déposée sur la table.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, auquel été renvoyé le bill (151) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Express et de Transport d'Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 20, retranchez depuis "affaire" jusqu'à la fin du premier article. Page 2, ligne 4, après "compagnie" insérez l'article suivant comme article A:

## "ARTICLE A.

"Nonobstant toute disposition du présent acte, aucune personne ayant ou possédant présentement des actions du capital de la compagnie ne sera sujette à des appels de versement sur ces actions, si dans l'espace d'un mois après qu'avis lui aura été donné d'un appel de versement fait postérieurement à l'adoption du présent acte, elle informe par écrit la compagnie qu'elle renonce à ses actions; et sur cela, les dites actions seront acquises à la compagnie, et toute responsabilité de la dite personne à leur égard cessera."

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Howlan, il

a été

Ordonné, que les dits amendements soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur genéral pour prier Son Excellence de prendre en considération l'importance de resserrer les liens qui rattachent les colonies à la mère-patrie et les unes aux autres, et aussi la question de savoir si le Canada ne devrait pas prendre l'initiative d'ouvertures aux autres colonies de l'Empire avec cet objet en vue.

Après débat.

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (117) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la cour de l'Echiquier," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité mixte des deux Chambres relatif à la bibliothèque du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Carling, il

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité genéral relativement au bill (149) intitulé: "Acte concernant l'inspection des navires."